

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - Annexe II

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP

Code du produit : DEDOAS

**1.2. Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Détachant textiles.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison sociale : GERLON S.A.

Adresse : 16 rue des Aigrettes - Espace industriel du Scardon - 80100 ABBEVILLE

Téléphone : + 33 (0)3 22 27 06 06 Fax :

Adresse mail : [info@gerlon.com](mailto:info@gerlon.com)**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59**Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.**

Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, 1A et 1B (Skin sens.1, H317)

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye irrit. 2, H319)

Ce mélange n'est pas classé pour le danger pour l'environnement

Ce mélange n'est pas classé pour le danger physique

**2.2. Eléments d'étiquetage**

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15)

**Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations**

Pictogrammes de danger :

**Mention d'avertissement :**

ATTENTION

**Identificateur du produit :**

2-methyl-2H-isothiazol-3-one

**Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 Tenir hors de portée des enfants

P261 Eviter de respirer le produit pulvérisé.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP**

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) $\geq$ 0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Note (VLE/CMR)	%
CAS: 68411-30-3 EC: 270-115-0 REACH: 01-2119489428-22-0000 <b>SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE</b>	Acute tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		1 - 2,5
CAS : 7722-84-1 CE : 231-765-0  REACH N° : 01-2119485845-22 <b>Hydrogen peroxide (35%)</b>	Ox. Liq. 1, H271 Acute tox. 4, H332 Acute tox. 4, H302 Skin corr. 1C, H314 STOT SE 3, H335	[1]	1 - 2
CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 INDEX : 603-117-00-0 REACH N° : 01-2119457558-25 <b>Alcool isopropylique</b>	Flam. Liq. 2, H225 Eye irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]	1 - 2
CAS : 2682-20-4 CE : 220-239-6  <b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b>	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin corr. 1B, H314 Skin sens.1A, H317 (SCL 0,0015%) Aquatic Acute 1, H400 M=10 Aquatic Chronic 1, H410 M=1		0,002 - 0,003

(Texte complet des phrase H: voir la section 16)

**Informations sur les composants :**

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation :**

Faire respirer de l'air frais et garder au chaud et au repos.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux:**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes et en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP****En cas de contact avec la peau:**

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Rincer abondamment.

En cas de rougeur, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire, absorber par la bouche

Garder au repos. Ne pas faire vomir

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible

**4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 5 : MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Produit non étiqueté inflammable

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits en décomposition peut comporter des risques pour la santé

Ne pas respirer les fumées

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Combinaison complète de protection

**RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précaution pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans les fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 7 - Manipulation et stockage

Voir la rubrique 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Voir la rubrique 13 - Considérations relatives à l'élimination

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation  
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation  
 Bien refermer le bouchon après utilisation.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédure recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8  
 Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conservé hors de la portée des enfants

**Stockage**

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

**Emballage**

Toujours conserver dans l'emballage d'origine  
 Conserver le flacon en position verticale  
 Ne pas retirer l'étiquettes du produit  
 Les emballages entamés doivent être jetés et éliminés selon la réglementation locale en vigueur

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit destiné au grand public  
 Se référer à la rubrique 1 pour l'indication du produit

**RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeur limite d'exposition professionnelle :**

- France (INRS - ED984 - oct 2016)

Nom	Numéro CAS	VLE		TMP
Alocool isopropylique	67-63-0	400ppm	980mg/m3	84

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.  
 Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.  
 Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux

**- protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374  
 La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail  
 Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée  
 Types de gants conseillés :

- Latex naturel;
- PVC (Polychlorure de vinyle);
- Caoutchouc Nitrile.

**Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.  
 Porter des vêtements de protection appropriés  
 Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP****RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Fleurie

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH :	4,5 +/- 0,5
Point/intervalle d'ébullition :	Pas de donnée
Intervalle de point éclair :	> 60°C
Pression de vapeur (50°C) :	Pas de donnée
Densité :	1,018 +/- 0,03
Hydrosolubilité :	Soluble
Viscosité :	Pas de donnée
Point/intervalle de fusion :	Pas de donnée
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Pas de donnée
Point/intervalle de décomposition :	Pas de donnée
Indice de réfraction :	Pas de donnée

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE****10.1. Réactivité**

Le mélange est stable sous des conditions normales de manipulation et stockage

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7

**10.3. Possibilité de réaction dangereuses**

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel
- la chaleur
- l'humidité
- l'exposition à la lumière

**10.5. Matières incompatibles**

Ne pas mélanger avec d'autres produits

**10.6. Produit de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le mélange est classé dangereux pour la santé compte-tenu des données disponibles et des règles de calcul définies dans le règlement (CE) 1272/2008.

**11.1.1. Substances**

Pas de donnée.

**11.1.2 Mélange****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Provoque une sévère irritation des yeux. Eye Irrit 2. H319.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP**

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur le cellule germinales :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

**12.1.1. Substances**

Pas de donnée.

**12.1.2. Mélanges**

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cete affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur sont fournies à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

**12.2.1. Substances**

Pas de donnée.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 13 : CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

**14.1. Numéro ONU**

-

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné**

-

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1. Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

**- Informations relatives à l'emballage**

Aucune donnée n'est disponible

**- Dispositions particulières**

Aucune donnée n'est disponible

**- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)**

Moins de 5% : agents de surface anioniques.

Moins de 5% : agents de surface non ioniques.

Moins de 5% : agents de blanchiment oxygénés.

Parfums.

Agents conservateurs : BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation de la sécurité chimique est réalisée pour les substances concernées. Les données sont indiquées dans les différentes rubriques concernées de la fiche de données de sécurité du produit.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

La classification du présent mélange a été obtenue par calcul conformément au règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**DETACHANT TEXTILES A L'OXYGENE ACTIF HELP**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations :**

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique

TMP : tableau des maladies professionnelles

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable

SVHC : Substance of Very High Concern

**MODIFICATIONS :**

- Rubrique 2
- Rubrique 3
- Rubrique 11.